

**AMS+IMS+MPR OD 100+25+250 G****U-EU**

1/8

Version 1 / EU
102000008346Date de révision: 15.06.2007
Date d'impression: 26.06.2007**1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE****Informations sur le produit**

Nom commercial	AMS+IMS+MPR OD 100+25+250 G	U-EU
Code du produit (UVP)	06281230	
Utilisation	Herbicide	
Société	Bayer CropScience AG Alfred-Nobel-Straße 50 40789 Monheim Allemagne	
Téléphone	+49(0)2173-38-3373	
Téléfax	+49(0)2173-38-7394	
Service responsable	Material and Transport Safety Management +49(0)2173-38-3409/4566 E-mail : INFO.EHS@bayercropscience.com	
Numéro de téléphone d'appel d'urgence	+49(0)2133-51-4233 (Sicherheitszentrale Dormagen, Bayer AG)	

2. IDENTIFICATION DES DANGERS**Indications de risque pour l'homme et l'environnement**

Irritant pour les yeux.

Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS**Nature chimique**

Dispersion huileuse (OD)

iodosulfuron-méthyl-sodium+amidosulfuron+mefenpyr-diethyl 25+100+250 g/L

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS / No.-EINECS	Symbole(s)	Phrase(s) R	Concentration [%]
Iodosulfuron-méthyl-sodium	144550-36-7	N	R50/53	2,20
Amidosulfuron	120923-37-7		R52/53	8,80
Solvant naphta aromatique lourd (pétrole)	64742-94-5 265-198-5	Xn, N	R51/53, R65, R66	> 25,00
Solvant naphta aromatique léger (pétrole)	64742-95-6 265-199-0	Xn, N	R10, R37, R51/53, R65, R66, R67	< 15,00
Diocylsulfosuccinate de sodium	577-11-7 209-406-4	Xi	R36/38	> 5,00 - < 20,00
Fatty alcohol ethoxylated alkyl ether	345642-79-7	Xn, N	R38, R41, R51/53	< 10,00



Pour le texte complet des phrases R mentionnées dans cet article, voir chapitre 16.

4. PREMIERS SECOURS

Conseils généraux

S'éloigner de la zone dangereuse. La victime doit rester allongée en position latérale de sécurité ; la couvrir et la garder au chaud. Enlever immédiatement tout vêtement souillé et le mettre à l'écart.

Inhalation

Amener la victime à l'air libre. Garder la victime au repos et la maintenir au chaud. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

Contact avec la peau

Nettoyer avec une grande quantité d'eau et du savon, si disponible, avec du polyéthylèneglycol 400, puis rincer avec de l'eau. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

Contact avec les yeux

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Après les 5 premières minutes, enlever les lentilles cornéennes, si présentes, continuer à rincer l'oeil. Faire appel à une assistance médicale en cas d'apparition d'une irritation qui persiste.

Ingestion

Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. Provoquez le vomissement, seulement si : 1. le patient est parfaitement conscient, 2. aucune aide médicale n'est rapidement disponible, 3. l'équivalent d'une cuiller à soupe a été ingérée, et 4. l'ingestion remonte à moins d'une heure. (Le vomi ne doit pas pénétrer dans les voies respiratoires.) Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

Avis aux médecins

Symptômes

Systémique ; Irritation, Aucun symptôme connu à ce jour.

Traitement

Traiter de façon symptomatique.

Un lavage gastrique n'est normalement pas requis. Si l'équivalent d'une cuiller à soupe a été ingérée, administrer du charbon médicinal et sulfate de sodium.

Il n'existe pas d'antidote spécifique.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié

Eau pulvérisée
Mousse résistant à l'alcool
Poudre sèche
Dioxyde de carbone (CO₂)

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité

Jet d'eau à grand débit

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie

En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de :
oxyde de carbone (CO)
oxydes d'azote (NO_x)
Oxydes de soufre
acide chlorhydrique (HCl)



AMS+IMS+MPR OD 100+25+250 G

U-EU

3/8

Version 1 / EU
102000008346

Date de révision: 15.06.2007
Date d'impression: 26.06.2007

acide iodhydrique (HI)

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Information supplémentaire

Eloigner le produit de la source de chaleur, sinon refroidir les containers avec de l'eau.

Dissiper la chaleur pour éviter une élévation de la pression.

Si possible endiguer les eaux d'extinction avec du sable ou de la terre.

Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

Précautions individuelles

Utiliser un équipement de protection individuelle.

Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans les eaux de surface, les égouts et les eaux souterraines.

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

Méthodes de nettoyage

Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

Absorber avec un agent inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel).

Conseils supplémentaires

Informations concernant la manipulation, voir chapitre 7.

Informations concernant les équipements de protection individuelle, voir chapitre 8.

Informations concernant l'élimination, voir chapitre 13.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation

Conseils pour une manipulation sans danger

Utiliser uniquement en zone pourvue d'une ventilation avec extraction d'air appropriée.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

Stockage

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Conserver dans le conteneur original.

Éviter une exposition directe au soleil.

Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

Protéger du gel.

Précautions pour le stockage en commun

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Stabilité au stockage

Durée de stockage 12 mois

Température de stockage 0 - 30 °C

Autres données Ne pas stocker à plus de 40 °C.

Matériau approprié

**AMS+IMS+MPR OD 100+25+250 G****U-EU**

4/8

Version 1 / EU
102000008346Date de révision: 15.06.2007
Date d'impression: 26.06.2007

Bidons co-extrudé avec une couche barrière en EVOH à l'intérieur
 Bidons co-extrudé avec une couche barrière en Polyamid (PA) à l'intérieur.
 Tôle avec vernis à l'intérieur
 Tôle en fer blanc avec vernis à l'intérieur
 Polyéthylène haute densité (PEHD) fluoré

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Équipement de protection individuelle

Dans le cadre d'une manipulation normale et de l'emploi préconisé, l'utilisateur final doit se référer aux indications de l'étiquette. Dans les autres cas il est recommandé d'utiliser les protections suivantes.

Protection respiratoire	Aucun équipement de protection respiratoire individuelle n'est normalement nécessaire. Les protections respiratoires ne doivent être utilisées que lors d'expositions de courte durée, après que toutes les mesures de réduction de l'exposition à la source ont été mises en place (par exemple un confinement et/ou une ventilation), de manière à maîtriser les risques résiduels. Veiller à toujours respecter les instructions du fabricant concernant le port et l'entretien des appareils respiratoires.
Protection des mains	Porter des gants nitrile estampillés CE ou équivalent (épaisseur minimum 0,4 mm). Les laver en cas de contamination. Les jeter lorsque la contamination externe ne peut pas être éliminée, lorsqu'ils sont percés ou contaminés à l'intérieur. Se laver les mains systématiquement avant de manger, boire, fumer ou d'aller aux toilettes.
Protection des yeux	Porter des lunettes masque conformes à la norme EN166 (domaine d'utilisation 5).
Protection de la peau et du corps	Porter une combinaison standard et un vêtement de type 6.
Mesures d'hygiène	Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.
Mesures de protection	Eviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas inhaler les aérosols.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect

Forme	liquide
Couleur	brun clair
Odeur	aromatique

**AMS+IMS+MPR OD 100+25+250 G****U-EU**

5/8

Version 1 / EU
102000008346Date de révision: 15.06.2007
Date d'impression: 26.06.2007**Données de sécurité**

pH	9,5 - 11 à 1 % (23 °C)
Point d'éclair	> 65 °C
Température d'auto-inflammabilité	440 °C
Densité	env. 1,13 g/cm ³ à 20 °C
Densité	1,11 - 1,15 g/cm ³
Hydrosolubilité	dispersable
Viscosité, dynamique	120 - 300 mPa.s à 20 °C
Viscosité, dynamique	100 - 250 mPa.s à 20 °C
Viscosité, cinématique	env. 113 mm ² /s à 40 °C Force de cisaillement de 100/sec
Viscosité, cinématique	env. 203 mm ² /s à 40 °C Force de cisaillement de 20/sec
Tension superficielle	35,7 mN/m à 20 °C Déterminé dans une solution diluée à 0.1 % dans l'eau distillée (1 g/l).
Explosivité	Non-explosif 92/69/CEE, A.14 / OCDE 113

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Conditions à éviter	Températures extrêmes et lumière du soleil directe.
Réactions dangereuses	Pas de réactions dangereuses si les recommandations de stockage et de manipulation sont respectées. Stable dans les conditions recommandées de stockage.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë par voie orale	DL50 (rat) > 5.000 mg/kg
Toxicité aiguë par inhalation	CL50 (rat) > 1,339 mg/l Durée d'exposition: 4 h Concentration testée la plus élevée.
Toxicité aiguë par pénétration cutanée	DL50 (rat) > 4.000 mg/kg
Irritation de la peau	Faiblement irritant - marquage non obligatoire. (lapin)
Irritation des yeux	Irritant pour les yeux. (lapin)

**AMS+IMS+MPR OD 100+25+250 G****U-EU****6/8**Version 1 / EU
102000008346Date de révision: 15.06.2007
Date d'impression: 26.06.2007

Sensibilisation	Non sensibilisant. (cochon d'Inde) OCDE Ligne Directrice 406, Test de Buehler
-----------------	--

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Biodégradabilité	Difficilement biodégradable.
------------------	------------------------------

Effets écotoxicologiques

Toxicité pour le poisson	CL50 (Truite arc-en-ciel (<i>Oncorhynchus mykiss</i>)) 8,59 mg/l Durée d'exposition: 96 h
--------------------------	--

Toxicité pour les daphnies	CE50 (Puce aquatique (<i>Daphnia magna</i>)) 3,2 mg/l Durée d'exposition: 48 h Un test a été réalisé avec une formulation similaire.
----------------------------	--

Toxicité pour les algues	CE50 (<i>Pseudokirchneriella subcapitata</i>) 1,08 mg/l Durée d'exposition: 72 h Un test a été réalisé avec une formulation similaire.
--------------------------	--

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Produit

Ne pas jeter les déchets à l'égout.

Sous réserve d'observer les règlements en vigueur et, le cas échéant, après accord avec le service de collecte et les autorités compétentes, le produit peut être transporté sur une décharge ou dans une installation d'incinération.

Emballages contaminés

Récipients à rincer 3 fois.

Perforer le récipient pour éviter la réutilisation.

L'emballage rincé peut être évacué en décharge ou incinéré, si les réglementations locales le permettent.

Les récipients non totalement vidés doivent être éliminés comme des déchets dangereux.

Code d'élimination des déchets

020108 déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

ADR/RID/ADNR

Numéro ONU	3082
Étiquettes	9
Groupe d'emballage	III
Code danger	90
Description des marchandises	MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (IODOSULFURON-METHYL-SODIUM, SOLVANT NAPHTHA AROMATIQUE LOURD (PETROLE) MELANGE)

IMDG

Numéro ONU	3082
------------	-------------

**AMS+IMS+MPR OD 100+25+250 G****U-EU**

7/8

Version 1 / EU
102000008346Date de révision: 15.06.2007
Date d'impression: 26.06.2007

Etiquettes	9
Groupe d'emballage	III
No EMS	F-A , S-F
Polluant marin	Polluant marin
Description des marchandises	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (IODOSULFURON-METHYL SODIUM/SOLVENT NAPHTHA (PETROLEUM) HEAVY AROMATIC MIXTURE)

IATA

Numéro ONU	3082
Etiquettes	9
Groupe d'emballage	III
Description des marchandises	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (IODOSULFURON-METHYL SODIUM/SOLVENT NAPHTHA (PETROLEUM) HEAVY AROMATIC MIXTURE)

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Classement et étiquetage conformément à la Directive Européenne 1999/45/CE (relative à la classification, à l'emballage et à l'étiquetage des préparations dangereuses) et à ses amendements.

Classification:

Soumis à étiquetage réglementaire

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

- Iodosulfuron-méthyl-sodium
- Solvant naphtha aromatique lourd (pétrole)

Symbole(s)

Xi	Irritant
N	Dangereux pour l'environnement

Phrase(s) R

R36	Irritant pour les yeux.
R51/53	Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Phrase(s) S

S26	En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
S35	Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage.
S39	Porter un appareil de protection des yeux/du visage.
S57	Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.
S62	En cas d'ingestion, ne pas faire vomir. Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

Etiquetage exceptionnel

Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.

Information supplémentaire

Classement OMS : III (Peu dangereux)



16. AUTRES DONNÉES

Autres informations

Texte des phrases R mentionnées au chapitre 3 :

R10	Inflammable.
R36/38	Irritant pour les yeux et la peau.
R37	Irritant pour les voies respiratoires.
R38	Irritant pour la peau.
R41	Risque de lésions oculaires graves.
R50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R51/53	Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R52/53	Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R65	Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
R66	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
R67	L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Les informations données dans la présente fiche sont conformes aux dispositions du Règlement (CE) no. 1907/2006. Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Les informations données satisfont aux dispositions réglementaires communautaires en vigueur. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementaires nationaux en vigueur.

Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge. Cette version remplace toutes les éditions précédentes.